

Effacement des seuils du moulin Vert et du moulin Canard sur l'Ourcq

L'opération

Catégorie	Restauration
Type d'opération	Effacement total ou partiel d'obstacles transversaux
Type de milieu concerné	Cours d'eau de zone intermédiaire
Enjeux (eau, biodiversité, climat)	Continuité écologique, bon état des habitats
Début des travaux	Octobre 2013
Fin des travaux	Juillet 2014
Linéaire concerné par les travaux	200 m

Le cours d'eau dans la partie restaurée

Nom	L'Ourcq
Distance à la source	11,8 km
Largeur moyenne (à pleins bords)	6 m avant travaux 6 m après travaux
Pente moyenne	2,6 ‰
Débit moyen	-

Les objectif(s) du maître d'ouvrage

- Restaurer la continuité écologique sur 36 km de l'Ourcq et de ses affluents.
- Améliorer le potentiel piscicole par une diversification des écoulements et des habitats.
- Réduire l'amplitude des crues sur les terres agricoles.
- Servir d'exemple local.

Le seuil du moulin Canard, avant les travaux d'effacement



AESN

La localisation

Pays	France
Bassin hydrogr.	Seine - Normandie
Région(s)	Hauts-de-France
Département(s)	Aisne
Commune(s)	Villers-sur-Fère

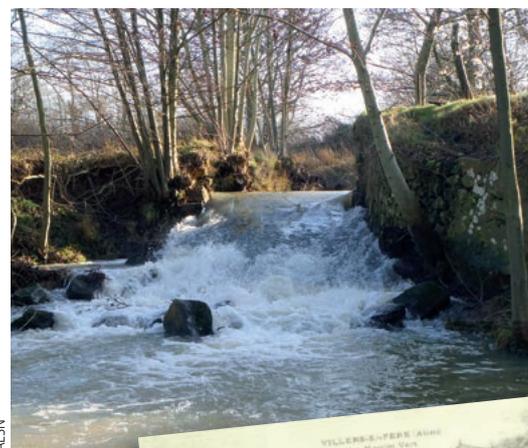


Contexte réglementaire Non concerné

Références au titre des directives européennes

Réf. masse d'eau	FRHR144
Réf. site Natura 2000	Non concerné
Code ROE	19234 et 19235

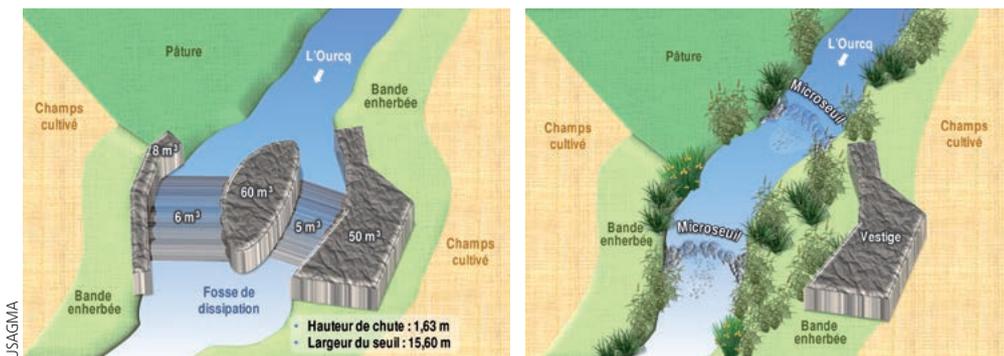
Le seuil du moulin Vert, avant les travaux d'effacement



AESN

Le moulin Vert de Villers-sur-Fère vers 1910.





L'effacement de l'ouvrage hydraulique du moulin Canard : à gauche, la situation avant travaux ; à droite, l'aménagement projeté.

L'effacement de l'ouvrage hydraulique du moulin Vert : à gauche, la situation avant travaux ; à droite, l'aménagement projeté.



Le milieu et les pressions

L'Ourcq est un affluent de la rive droite de la Marne, long de 87 km et drainant un bassin versant de 1 100 km². L'occupation du sol est majoritairement agricole avec la présence d'élevage et de grandes cultures (céréales et oléagineux). Une importante zone forestière en tête de bassin favorise une bonne qualité des eaux sur ce secteur. La présence de plusieurs seuils infranchissables recensés sur certaines rivières du bassin est l'une des problématiques du territoire.

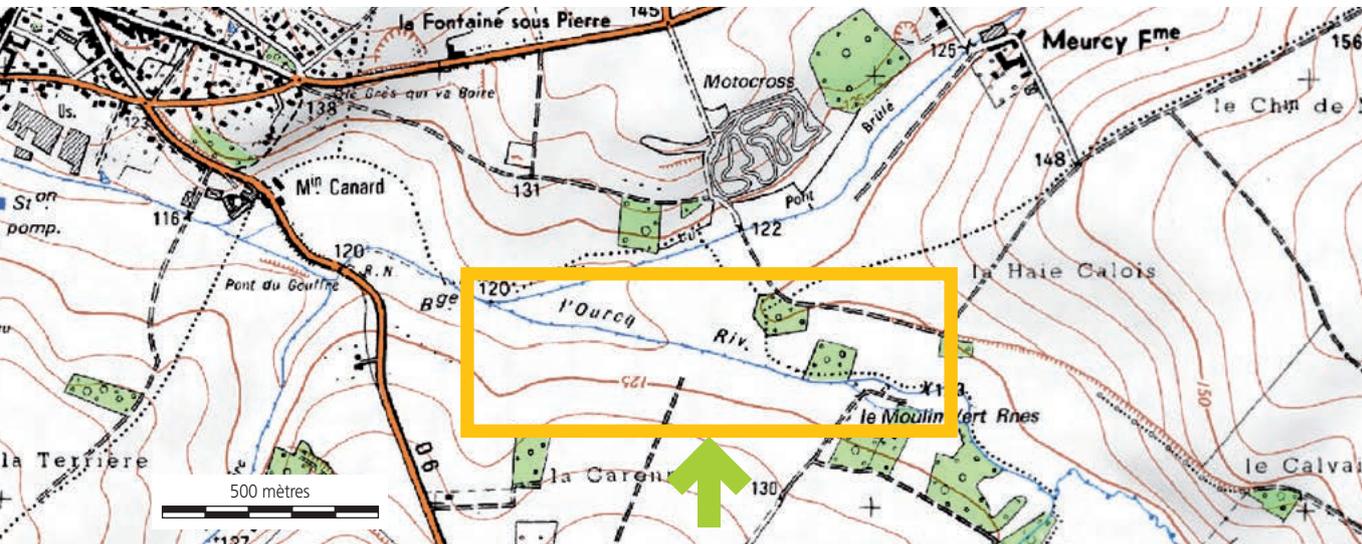
Sur la commune de Villers-sur-Fère, deux seuils, distants d'un kilomètre, d'une hauteur de 1,60 m (moulin Canard) et 1,63 m (moulin Vert), occasionnent

une rupture de la continuité écologique sur 36 km. Ces deux ouvrages hydrauliques alimentent chacun un ancien moulin à farine, aujourd'hui en ruine.

La zone de remous des ouvrages s'étend sur un peu plus de 80 m chacun.

De nombreux affluents de L'Ourcq sont ainsi inaccessibles pour la faune piscicole et notamment pour la truite fario présente en aval des ouvrages. La continuité sédimentaire est limitée sur cette portion de cours d'eau avec un colmatage en amont et un déficit de matériaux en aval.

Le cours d'eau devrait être classé à terme en liste 2 au titre de l'article L. 214-17 du Code de l'environnement.





AESN

Le site de Moulin Vert après travaux, vue de l'amont en novembre 2013.

■ Les opportunités d'intervention

La restauration de la continuité écologique est l'une des actions prioritaires inscrites dans le plan territorial d'actions prioritaires (PTAP) Vallées de Marne au titre de l'hydromorphologie.

Dans ce cadre et pour mettre en place des actions ambitieuses de restauration de cours d'eau, le Syndicat intercommunal pour la gestion du bassin versant de l'Ourcq amont (SIGBVOA) entreprend d'effacer ces deux ouvrages hydrauliques préjudiciables à la continuité écologique. L'absence d'enjeux à proximité et d'usages économiques liés aux seuils facilite l'émergence du projet.

Après un travail de concertation mené notamment par le SIGBVOA auprès des propriétaires, ceux-ci sont convaincus de l'intérêt de supprimer ces seuils et saisissent l'opportunité de faire réaliser cette opération. Les travaux d'effacement sont totalement financés par l'Agence de l'eau en accord avec son 9^e programme (2007-2012). Ce financement permet de faciliter l'acceptation des propriétaires et l'engagement rapide du projet par le syndicat.

■ Les travaux et aménagements

Les travaux débutent en octobre 2013. Ils consistent tout d'abord à abattre la végétation arbustive présente au sein des maçonneries. Les seuils sont ensuite démantelés. Les matériaux sont repris et disposés de façon optimale dans le fond du lit pour protéger les pieds de berges de l'érosion et pour recharger le lit mineur afin d'apporter une diversification des écoulements.

Les berges font l'objet d'un talutage en pente douce, avec maintien par pose de géotextile en fibres de coco. Les pieds de berges, sur ces parties, sont plantés afin d'assurer leur stabilité.

Pour limiter l'incision du lit et l'effondrement des berges, deux microseuils, franchissables par la faune aquatique, sont implantés sur chaque site.

Sur le site du moulin Vert, une clôture est installée afin de limiter le piétinement par les bovins dans le cours d'eau.

Suite à une crue de l'Ourcq fin 2013, les berges se sont érodées et un microseuil est emporté. Une reprise de ces aménagements est faite en juillet 2014 pour finaliser ces travaux.

■ La démarche réglementaire

- Déclaration d'intérêt général (DIG).
- Dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau :
 - 3.1.3.0. Installations ou ouvrages ayant un impact sensible sur la luminosité nécessaire au maintien de la vie et de la circulation aquatique dans un cours d'eau sur une longueur supérieure ou égale à 10 m et inférieure à 100 m.
- Accord écrit des propriétaires du 28 novembre 2012.

■ La gestion

Aucune mesure de gestion particulière n'a été prise.

■ Le suivi

Un état est réalisé avant les travaux en 2013 par la Fédération départementale des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique de l'Aisne (FDAAPPMA 02), l'Union des syndicats d'aménagement et de gestion des milieux aquatiques (USAGMA), l'Agence de l'eau Seine-Normandie (avec un prestataire mandaté, Asconit) et l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema). Cet état initial est fait en aval et entre les deux ouvrages afin d'évaluer la qualité biologique (macro-invertébrés benthiques et poissons).



AESN

Le site du moulin Canard après travaux, vue de l'amont en novembre 2014.

Un suivi post-travaux est programmé afin d'observer la réponse du milieu suite à ces effacements. Une pêche électrique est réalisée en 2015 et une seconde le sera en 2017.

Un suivi de la macrofaune et un suivi hydromorphologique seront aussi menés en 2017 soit trois ans après la fin de l'opération. En effet, il est important de suivre les compartiments biologiques sur le long terme afin d'avoir une image fiable de l'évolution écologique du milieu et de laisser le temps de la recolonisation et de la réalisation du cycle biologique.

* Pour en savoir plus consulter la rubrique « Suivi » de la fiche dans le portail « Zones humides ».

Les coûts

En euros HT

Coût de l'étude préalable	6 010 €
Coût des acquisitions	non concerné
Coût des travaux et aménagements	35 660 €
Coût du suivi	partage du coût en concertation avec les acteurs locaux (USAGMA, FEDE, AESN, Onema)
Coût de la valorisation (impression plaquette)	230 €
Coût total de l'action	41 900 €

Partenaires financiers et financements : Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN) (100 %)

Partenaires techniques du projet : USAGMA, Onema, AESN, Fédération départementale de pêche 02.

Le bilan et les perspectives

L'effacement de ces deux ouvrages a restauré la continuité écologique sur 36 km de cours d'eau offrant ainsi un accès aux différents affluents de tête de bassin pouvant présenter des zones favorables pour la reproduction de la truite fario. Les travaux de recharge sédimentaire menés dans les anciens remous des deux ouvrages hydrauliques offrent également des zones propices à la reproduction de cette espèce (faciès d'écoulement lotiques et substrats grossiers).

Le transport sédimentaire, autrefois perturbé par ces deux seuils, est aujourd'hui rétabli.

Les travaux se sont déroulés sans difficulté et les terrains ont pu être valorisés par la mise en place de clôtures au niveau du site du moulin Vert.

Les résultats de l'état initial montrent une qualité biologique moyenne, avec un inventaire de la macrofaune benthique ne contenant aucun groupe polluosensible, s'expliquant par une absence d'habitats diversifiés nécessaires pour assurer leur cycle biologique. Les pêches électriques révèlent un état médiocre de l'Ourcq pour la faune piscicole (huit espèces, aucune truite) avec l'absence notamment d'espèce rhéophile, imputable à l'influence des barrages sur la banalisation des habitats (prédominance des zones lenticues avec un substrat de type sable, limon).

Le suivi post travaux montre déjà l'apparition d'habitats diversifiés avec des zones de radiers et des substrats variés favorables à la faune aquatique.

Depuis la disparition des ouvrages ruinés, les propriétaires n'ont plus la charge de leur entretien. La disparition des obstacles transversaux limite également la formation d'embâcles en amont (et ainsi la nécessité d'intervenir pour enlever ces embâcles). Les acteurs en lien avec cette opération sont satisfaits des travaux et du résultat actuel.

Depuis la fin des travaux, aucune crue significative ne s'est produite sur le bassin de l'Ourcq et aucune inondation n'a été observée sur les terrains riverains (les débordements de l'Ourcq sont irréguliers). On note toutefois une réduction de la formation des embâcles durant les périodes de montées des eaux.

À la suite de cette opération, le SIGBVOAL projette l'effacement de cinq autres ouvrages présents sur le périmètre du syndicat.

La valorisation de l'opération



L'effacement de ces deux ouvrages hydrauliques est l'une des premières actions ambitieuses entreprise par le SIGBVOA. À ce titre, en présence de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, des visites de terrain ont été organisées en septembre 2014 avec les élus de l'Aisne et en mars 2015 avec un syndicat de rivière (SIAGRO) et la mairie de Paris. Ces visites de sites ont pour vocation de servir de vitrine et d'apporter des retours d'expériences concrets par l'exemple sur le terrain dans le domaine de l'effacement d'ouvrage.



Une plaquette de communication est disponible sur internet.

Le suivi post travaux permettra de communiquer sur la réussite de ce projet en évaluant les bénéfices pour le milieu afin de favoriser l'essor de nouvelles actions.



• http://www.cctardenois02.fr/index_htm_files/arase-ment_seuils_vert_canard.pdf

Maître d'ouvrage



Syndicat intercommunal pour la gestion du bassin versant de l'Ourcq amont

Contacts

Yves Lévêque - SIGBVOAL
Mairie - 02210 Oulchy-le-Château

Geoffrey Pacaud, Maxime Fauvel
USAGMA - 10 rue du Bon-Puits
02000 Chivy-les-Étouvelles
union-des-syndicats@griv.fr